

Communiqué

14 000 contrats aidés supprimés en septembre
4500 emplois aidés « créés » en avril

Pour la FNEC-FP-FO, le compte n'y est pas !

Après avoir brutalement supprimé 14 000 emplois aidés (CAE, EVS) pour l'aide administrative des directeurs d'écoles à la rentrée 2011, le ministre annonce le recrutement d'environ 4500 contrats aidés. Leur recrutement devrait débuter fin avril pour se poursuivre jusqu'à la rentrée 2011/2012.

Cette décision qui s'inscrivait dans le plan gouvernemental d'économie budgétaire de 10 milliards sur les deux années à venir, avait soulevé l'indignation des personnels et en particulier des directeurs d'école confrontés à une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail.

La FNEC FP FO est intervenue auprès du ministre pour l'annulation de cette mesure et pour qu'aucun contractuel ne soit au chômage. Elle constate que le déficit reste de 10 000 emplois supprimés non restitués aux écoles.

Au moment où le ministre se fixe l'objectif d'intégrer quelques 20 000 élèves handicapés supplémentaires dans les classes pour atteindre le chiffre de 200 000 à la prochaine rentrée, l'arbitrage entre aide administrative aux directeurs et accompagnement du handicap risque fort de ne satisfaire ni les uns, ni les autres.

Le ministre a d'ailleurs lui-même précisé, en réponse à une question d'un parlementaire, que ces 4000 emplois aidés seraient prioritairement réservés à l'accompagnement des élèves handicapés intégrés dans les classes ordinaires.

Cette annonce ne règle en rien ni la situation des 14 000 EVS envoyés au chômage depuis septembre 2010, ni la situation des directeurs d'écoles qui n'ont à ce jour aucune garantie de retrouver leur aide administrative.

La FNEC FP FO s'adresse au ministre pour que soient restitués les 14 000 emplois aidés supprimés en septembre 2010, que soit garanti le réemploi pour tous les contrats aidés et leur accès au statut de la Fonction publique d'état.

Il n'est pas d'autre issue possible tant pour les personnels que pour le fonctionnement des établissements. Ces revendications constituent la seule véritable garantie pour les personnels contre les conséquences désastreuses de la politique de rigueur budgétaire.

Montreuil, le 28 avril 2011



Titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner

Force Ouvrière l'indépendance pour défendre les revendications :
portez-vous candidat sur les listes FO !